Ville de Moudon
Pl. de l'Hôtel-de-Ville 1
Case postale
1510 Moudon
www.moudon.ch

Municipalité
T 021 905 88 88
greffe@moudon.ch

Législature 2026-2031

Préavis municipal n°10/26 au Conseil communal

Demande d'un crédit de CHF 3'955'000.– pour la démolition et la reconstruction des locaux et installations du FC Etoile-Broye, parcelle communale 301, sous déduction de subventions confirmées à hauteur de CHF 718'500.–, soit un coût net de CHF 3'236'500.–.

Délégués municipaux : M. Jean-Philippe STECK, syndic, jp.steck@moudon.ch
M. Raffaele TATONE, municipal, r.tatone@moudon.ch

Adopté par la Municipalité le 26 octobre 2026

Ordre du jour de la séance du Conseil communal : 8 décembre 2026

Madame la Présidente,
Mesdames les Conseillères communales et Messieurs les Conseillers communaux,

1. Préambule

Le FC Etoile-Broye constitue aujourd'hui l'un des principaux acteurs de la vie sportive et associative de Moudon et de sa région. Avec près de 600 membres actifs, dont plus de 450 juniors – parmi lesquels une centaine d'enfants âgés de 4 à 7 ans –, le club figure parmi les dix plus importants clubs de football du Canton de Vaud en termes d'effectifs. Il s'agit avant tout de sportifs, de jeunes et de familles de Moudon et de la région, qui font vivre quotidiennement les installations. Le Club connaît une croissance remarquable et un succès populaire qui se traduit par une utilisation quasi quotidienne du site, pour les entraînements, les matchs et les activités du club, ainsi que par une forte fréquentation durant toute la saison footballistique.

Cette utilisation soutenue confirme l'importance de disposer d'infrastructures modernes, fonctionnelles et adaptées à l'ampleur des activités du club. Les installations actuelles, vétustes et devenues insuffisantes, ne répondent plus aux besoins des joueurs, des entraîneurs, des arbitres, des bénévoles et du public.

Après l'octroi, le 9 décembre 2025, d'un crédit d'étude de CHF 179'000.– par le Conseil communal, le projet a été développé jusqu'à un stade permettant d'en arrêter les caractéristiques techniques, fonctionnelles et architecturales. Il a été soumis à l'enquête publique et les différentes démarches nécessaires à son autorisation ont été engagées. La procédure d'appel d'offres a également été réalisée dans le respect des procédures en marchés public, permettant de disposer d'un chiffrage précis des travaux et de consolider le coût global de l'opération.

Le projet étant désormais abouti pour entrer dans sa phase de réalisation, la Municipalité considère cet investissement comme essentiel pour accompagner le développement du FC Etoile-Broye et répondre à l'importante fréquentation du site.

Par la présente, elle sollicite dès lors du Conseil communal l'octroi d'un crédit de CHF 3'955'000.– pour la démolition et la reconstruction des infrastructures sportives sur la parcelle communale 301 située au chemin des Vignes. Des subventions à hauteur de CHF 718'500.– sont confirmées, ramenant le coût net communal estimé à CHF 3'236'500.–.

2. Description du projet

<u>Situation actuelle</u>

Les installations du FC Etoile-Broye occupent la parcelle communale 301, au lieu-dit Clos de Mézières, entre la Broye et l'éperon rocheux qui porte la Ville-Haute. Le bâtiment des vestiaires et de la buvette, construit en 1962, est aujourd'hui vétuste et devenu insuffisant. Il a fait l'objet d'une rénovation en 2004, portant sur les aménagements intérieurs, des peintures, les sanitaires, les douches et le local matériel. Ces interventions n'ont toutefois pas concerné la structure du bâtiment.

Les limites des installations se manifestent désormais de manière très concrète. Les quatre vestiaires existants, soit deux grands et deux petits, sont organisés par paires, chaque grand vestiaire partageant un espace de douche avec un petit vestiaire. Cette configuration est

aujourd'hui insuffisante. A cela s'ajoutent des problèmes d'alimentation en eau chaude pouvant notamment rendre impossible la douche des joueurs. Cette situation est particulièrement problématique les jours de forte affluence, lorsque plusieurs équipes se succèdent ou doivent être accueillies simultanément.



Locaux actuels, construction en 1962

Le manque de locaux disponibles entraîne également des conséquences directes sur l'organisation sportive du club. Certaines équipes de juniors domiciliés à Moudon peuvent s'entraîner à Moudon durant la semaine, mais leur accueil lors des matchs du samedi devient difficile en raison du nombre insuffisant de vestiaires. Des matchs sont ainsi déplacés chaque semaine à Lucens, où les infrastructures permettent d'accueillir simultanément les joueurs, les équipes visiteuses et les arbitres dans de meilleures conditions.

Le nombre limité de vestiaires constitue également un frein important au développement du football féminin, alors que plus de 30 joueuses sont aujourd'hui affiliées au club. A l'heure actuelle, les équipes féminines ne peuvent pas être accueillies à Moudon et continuent ainsi de s'entraîner et de disputer leurs rencontres à Lucens, où des vestiaires et des locaux adaptés sont disponibles.

Plus largement, la configuration actuelle ne correspond plus au niveau d'activité atteint par le FC Etoile-Broye ni aux standards attendus pour l'accueil des équipes, des arbitres et des spectateurs.

Ce projet vise à doter le FC Etoile-Broye d'infrastructures adaptées à ses besoins actuels et futurs. Il poursuit notamment les objectifs suivants :

- Offrir au club des vestiaires en nombre suffisant et adaptés aux besoins actuels, notamment pour les équipes féminines, les juniors et les arbitres

- Permettre à terme de regrouper davantage les activités du FC Etoile-Broye à Moudon.

- Améliorer les conditions d'accueil et d'hygiène des joueurs, notamment par des installations sanitaires et des douches dimensionnées pour la fréquentation du site.

- Répondre à la croissance du club et à l'utilisation quasi quotidienne des installations.

- Offrir au public, aux familles, aux bénévoles et aux équipes visiteuses un lieu d'accueil convivial et fonctionnel, ouvert sur le terrain et accessible à toutes et tous.

- Construire un bâtiment robuste, durable, simple à exploiter et à entretenir, avec des responsabilités d'entretien clairement définies avec le club.

- Améliorer l'image et l'attractivité de Moudon à travers un équipement sportif moderne sur un site fortement fréquenté par des visiteurs de toute la région et du Canton.

- Respecter et mettre en valeur le site de la Ville-Haute, inscrit à l'Inventaire fédéral des sites construits d'importance nationale (ISOS), en intégrant le bâtiment dans le talus et en limitant son impact visuel.

- Réaliser un projet rationnel et financièrement maîtrisé, recentré sur les fonctions indispensables après une adaptation du programme initial.

<u>Le projet : un bâtiment qui s'efface devant la Ville-Haute</u>

Mandaté en 2025, le bureau d'architectes a retenu un principe simple : au lieu de poser un volume de plus devant la Ville-Haute, inscrire le nouveau bâtiment dans le pied du talus. Seule une façade basse et horizontale reste visible depuis le terrain. La toiture végétalisée prolonge le talus et devient une tribune. Là où l'actuelle buvette masque le pied de la falaise, le nouveau bâtiment le dégage.



Vue depuis le terrain : état actuel (en haut) et projet (en bas)

Le bâtiment est développé sur un seul niveau, sur une longueur d'environ 49 mètres et une largeur de 15 mètres, pour une surface de plancher de 489 m². Il regroupe l'ensemble des fonctions nécessaires à l'exploitation du site, soit :

- 6 vestiaires, chacun disposant de son propre espace de douches collectives, conformément aux normes du service de l'éducation physique et du sport (SEPS) ;
- 1 vestiaire pour les arbitres, comprenant une douche et un WC, pouvant également faire office d'infirmerie ;
- une cafétéria d'environ 60 places, avec cuisine ouverte, prolongée par une terrasse couverte orientée vers le terrain ;
- des sanitaires distincts pour les joueurs et le public, comprenant notamment un WC adapté aux personnes à mobilité réduite ;
- des locaux destinés au matériel des entraîneurs et à l'entretien du terrain, ainsi qu'un local technique, une billetterie et un abri à vélos couvert.

La toiture du bâtiment est également mise à profit pour accueillir des gradins d'une capacité d'environ 100 spectateurs. L'accès est assuré à la fois par un escalier et par une rampe répondant aux exigences de la norme SIA 500 relative aux constructions sans obstacles.

L'organisation du bâtiment prévoit enfin deux accès distincts, permettant de séparer les flux : les joueurs et arbitres accèdent aux locaux par le sud-ouest, tandis que le public et les utilisateurs de la cafétéria disposent d'un accès au nord-est. Ces accès remplissent également la fonction d'issues de secours.

Les plans mis à l'enquête publique figurent en annexe au présent préavis.

Les façades sont en béton, dont la texture brute est travaillée pour faire écho aux murs de la vieille ville. Les grandes baies vitrées de la cafétéria s'ouvrent sur le terrain et des lanterneaux apportent la lumière naturelle au cœur du bâtiment.



La cafétéria et sa terrasse couverte, face au terrain

Variantes étudiées et choix retenu

Le projet a fait l'objet de plusieurs variantes d'implantation, de volumétrie et d'organisation, élaborées avec le FC Etoile-Broye et les services communaux. Sur la base du cahier des charges initial, une première ébauche faisait apparaître un coût estimé de CHF 5'000'000.-, montant jugé élevé par la Municipalité.

Afin de contenir l'investissement, le programme a dès lors été entièrement réexaminé et un nouveau cahier des charges a été établi. Les surfaces ont ainsi été réduites de près d'un tiers par rapport au programme initial, en concentrant le projet sur les besoins strictement nécessaires au fonctionnement des infrastructures, avec par exemple la suppression d'une salle de réunion ou encore la diminution de la surface de la buvette et du local matériel.

Le projet présenté aujourd'hui est ainsi le résultat d'un important travail de rationalisation. Les possibilités de réduction ont été exploitées autant que possible sans compromettre la fonctionnalité, la durabilité de l'ouvrage ni les exigences liées à l'exploitation des installations sportives.

Dans le cadre de cette réflexion globale, la possibilité de transformer le terrain d'entraînement existant en terrain synthétique a également été examinée. Une telle solution aurait permis d'accroître la disponibilité du terrain et d'améliorer les conditions d'utilisation, notamment durant les périodes de fortes sollicitations ou de conditions météorologiques défavorables. Toutefois, au regard de l'investissement supplémentaire de près de CHF 1'000'000.-- qu'elle aurait représenté, il a été décidé d'y renoncer afin de ne pas alourdir davantage le coût global du projet et de concentrer les moyens financiers sur la reconstruction des infrastructures jugées prioritaires.

Ce travail d'optimisation a permis de réduire sensiblement le volume du bâtiment et les coûts de construction. La solution retenue constitue ainsi un compromis entre les besoins sportifs et fonctionnels, la maîtrise de l'investissement et des coûts d'exploitation, ainsi qu'une intégration architecturale limitant autant que possible l'impact sur les vues vers la Ville-Haute.

Cette implantation demeure toutefois soumise à des contraintes techniques particulières. Le talus se situe en zone de danger moyen, notamment en raison de risques de glissements superficiels et de chutes de pierres, et l'excavation nécessite la réalisation d'une enceinte de fouille clouée. L'accès au chantier est également contraint : le pont sur la Broye est limité à 3,5 tonnes et la route d'Hermenches, bien que praticable, demeure étroite. Ces contraintes ont été identifiées en amont et sont intégrées dans le coût du projet présenté ci-dessous.

Image et attractivité de Moudon

Au-delà de sa fonction strictement sportive, le site du FC Etoile-Broye constitue l'un des lieux les plus fréquentés de Moudon par des personnes venant de l'ensemble de la région et du Canton. Chaque semaine, les rencontres de championnat et les manifestations organisées sur le site amènent à Moudon de nombreux joueurs, juniors, entraîneurs, arbitres, parents, familles et spectateurs.

A ce titre, les infrastructures sportives participent également à l'image que la ville donne d'elle-même à ses visiteurs. Or, les installations actuelles, construites en 1962, sont aujourd'hui particulièrement vétustes et ne correspondent ni aux besoins du club ni à l'image que Moudon souhaite offrir.

Notre Ville est reconnue pour la richesse de son patrimoine historique et culturel, en particulier sa Ville-Haute. La Municipalité considère cependant que l'attractivité d'une ville repose

également sur la qualité de ses équipements publics, associatifs et sportifs. L'objectif est ainsi que Moudon puisse être reconnue non seulement pour son patrimoine, mais également pour la qualité des infrastructures mises à disposition de sa population, de sa jeunesse et des sociétés locales.

La salle de gymnastique triple du Champ-du-Gour, propriété AISMLE, constitue à cet égard un exemple particulièrement parlant. Cet équipement moderne bénéficie d'une excellente appréciation des clubs, sportifs et visiteurs qui viennent de toute la Suisse romande et qui l'utilisent. Cela contribue positivement à l'image de Moudon lors des compétitions et manifestations qui y sont organisées. La Municipalité souhaite poursuivre cette dynamique avec les infrastructures du football.

Le projet présenté offre par ailleurs une opportunité particulière en raison de son implantation exceptionnelle au pied de la Ville-Haute. Ce contexte a directement guidé la conception du projet, tant dans son implantation que dans sa volumétrie et son expression architecturale, afin de limiter son impact et d'assurer une intégration cohérente au site. L'architecture proposée ne cherche pas à concurrencer le patrimoine existant, mais au contraire à le mettre en valeur : le bâtiment est intégré dans le talus, sa toiture végétalisée prolonge la pente et l'ancienne construction qui masque actuellement une partie du pied de la falaise disparaît. Il s'agit ainsi à la fois de renouveler un équipement sportif vétuste et d'améliorer l'image d'un site emblématique de Moudon.

<u>Procédure suivie</u>

- Etudes spécialisées : relevé topographique, étude géotechnique et évaluation locale des risques, concept de protection incendie, bilan thermique (SIA 380/1) et diagnostic amiante.

- Mise à l'enquête publique durant l'été 2026 (dossier CAMAC n° 248118).

 Deux oppositions ont été déposées. Celles-ci ne remettent pas en cause le principe ni le bien-fondé du projet de reconstruction des infrastructures du FC Etoile-Broye. Une opposition reconnait d'ailleurs l'utilité du projet et la nécessité d'améliorer les installations existantes.

 Les griefs soulevés portent sur les questions de circulation et de stationnement des véhicules, le nombre des places de stationnement pour vélos et les nuisances sonores. Ils concernent ainsi essentiellement les conditions d'exploitation et les effets induits par la fréquentation du site, plutôt que la conception ou l'opportunité du nouveau bâtiment lui-même. Ces éléments font l'objet d'un examen dans le cadre de la procédure d'autorisation de construire et seront traités conformément aux dispositions légales applicables.

 Bien que le projet réponde aux recommandations applicables en matière de stationnement des véhicules automobiles et des vélos, la Municipalité partage le constat qu'au regard de l'importante fréquentation du site, une offre complémentaire en matière de stationnement mérite d'être examinée. Elle mène ainsi une réflexion visant à augmenter les possibilités de stationnement à proximité, notamment sur le domaine public DP 151 ainsi que sur la parcelle communale n° 683, aux Ilettes. Cette réflexion s'inscrit également dans le cadre plus large du projet de création d'une zone

de loisirs et de détente au Champ-du-Gour, afin d'appréhender les besoins futurs en matière d'accès et de stationnement dans ce secteur.

Enfin, la synthèse cantonale rendue dans le cadre de la demande de permis de construire est positive et la DGIP-DMS préavise favorablement le projet, sous réserve du respect des conditions impératives fixées en raison de la situation dans un secteur particulièrement sensible du point de vue patrimonial dans l'environnement protégé par l'ISOS avec un objectif de sauvegarde maximal.

- Appels d'offres complets, conduits selon les règles des marchés publics ; prix rentrés à fin septembre 2026.

Mesures transitoires durant les travaux

Durant le chantier, l'objectif est de maintenir autant que possible l'utilisation du terrain, en étroite coordination avec le FC Etoile-Broye. La zone de travaux sera séparée des surfaces sportives par des dispositifs de protection adaptés, et des sanitaires ainsi que des espaces de stockage provisoires seront mis à disposition du Club.

Les équipements existants, notamment certains éléments d'éclairage, seront démontés en fonction des différentes phases du chantier, de la période de l'année et des besoins du club.

Conséquences d'un report ou d'un abandon du projet présenté

Le maintien du statu quo ne constituerait pas une solution. Comme exposé, le bâtiment actuel ne répond plus aux besoins du club et devra, indépendamment du présent projet, faire l'objet d'un remplacement à terme. Renoncer au projet ne supprimerait donc pas le besoin d'investir, mais le reporterait, tout en maintenant les charges d'entretien d'un bâtiment vétuste.

Ainsi, le refus du crédit ne correspondrait pas à une économie équivalente au montant de l'investissement projeté. Il aurait principalement pour effet de différer une reconstruction qui demeurera nécessaire à terme, tout en exposant la Commune au risque de perdre tout ou partie des CHF 718'500.– de soutiens financiers actuellement liés au projet.

Cette nécessité doit également être appréciée au regard de l'activité actuelle du site. Avec près de 600 membres, dont plus de 450 juniors, et une utilisation quasi quotidienne des installations, le FC Etoile-Broye constitue une structure sportive implantée à Moudon. Le projet répond ainsi à des besoins déjà existants et constatés, et non à une hypothétique augmentation future de l'activité.

La configuration du site rend par ailleurs toute reconstruction particulièrement complexe. L'implantation au pied du talus, les contraintes géotechniques, les risques naturels ainsi que les conditions d'accès au chantier ont nécessité des études spécifiques et influencent directement le coût de l'opération. Dans le cadre de la recherche de solutions permettant de réduire ces contraintes et les coûts qui en découlent, un propriétaire de la parcelle voisine a notamment été approché afin d'examiner la possibilité d'un déplacement du bâtiment et d'une implantation moins contraignante par rapport au talus. Cette option n'ayant pas pu être retenue, le projet actuel intègre les contraintes propres au site.

Un abandon ou un report prolongé du projet ferait également perdre le bénéfice du travail déjà réalisé : crédit d'études, procédures, mise à l'enquête, appels d'offres et coordination avec les

différents partenaires. Une reprise ultérieure impliquerait vraisemblablement de réactualiser une partie de ces démarches et exposerait la Commune à l'évolution des prix de la construction.

Enfin, la non-réalisation du projet ferait peser un risque important sur les soutiens financiers obtenus ou attendus.

Le projet bénéficie aujourd'hui de soutiens financiers particulièrement favorables, issus à la fois du crédit-cadre cantonal pour les infrastructures sportives et du Fonds du sport vaudois. Le soutien cantonal attendu s'élève à CHF 556'000.–, auquel s'ajoute une contribution de CHF 162'500.– du Fonds du sport vaudois, soit un total de CHF 718'500.–, représentant près de 20 % du coût brut du projet.

La contribution du Fonds du sport vaudois présente à cet égard une situation particulière. Le Fonds ayant modifié sa pratique en mars 2026, il ne soutient désormais plus, en principe, les infrastructures bénéficiant parallèlement d'un financement au titre des crédits-cadres cantonaux. La contribution de CHF 162'500.–, accordée au projet de Moudon avant ce changement de pratique, demeure toutefois acquise pour le projet actuellement présenté. En cas d'abandon, de report ou de modification nécessitant une nouvelle demande, ce montant ne pourrait plus être considéré comme acquis.

En 2025, le Grand Conseil a adopté un crédit-cadre de CHF 70 millions destiné au soutien à la construction et à la rénovation d'infrastructures sportives. Cette enveloppe est toutefois limitée et intervient dans un contexte où de nombreux projets sont actuellement en préparation ou en réalisation dans le Canton. Ce crédit-cadre de CHF 70 millions devait notamment permettre de soutenir 17 projets, représentant déjà plus de CHF 62,6 millions de subventions sollicitées.

Dans ce contexte, une incertitude subsiste quant au maintien, en cas de report ou de modification du projet, du soutien de CHF 556'000.– attendu pour Moudon. En cas de report, il n'est pas possible de garantir que les mêmes moyens financiers resteraient disponibles ni qu'un futur projet pourrait bénéficier d'un niveau de soutien équivalent. La réalisation du projet dans le calendrier actuellement prévu permet ainsi de s'inscrire dans le dispositif cantonal en vigueur et de sécuriser cette participation financière.

A l'inverse, un abandon, un report ou une modification exposerait la Commune à la perte de tout ou partie de ces soutiens et, par conséquent, à une augmentation sensible du coût net à sa charge. Cette incertitude doit également être appréciée dans le contexte des finances cantonales qui prévoit, dans son budget 2027, expressément de ralentir, dans le sport, des développements supplémentaires prévus.

3. Calendrier prévisionnel

Étape	Échéance
Mise à l'enquête publique	Août – septembre 2026
Autorisation de construire	Octobre – décembre 2026, sous réserve de l'obtention du permis de construire en force
Vote du crédit par le Conseil communal	8 décembre 2026
Démarrage du chantier	Février 2027, sous réserve de l'obtention d'un permis de construire exécutoire et des conditions météorologiques
Mise en service	Mars - Avril 2028

4. Aspects financiers

4.1 Coût

Le coût de l'opération repose sur le devis général révisé au 30 septembre 2026, établi à partir des prix rentrés lors des appels d'offres. Les montants s'entendent TTC, TVA de 8,1 % comprise.

Le crédit d'étude de CHF 179'000.– accordé par le Conseil communal le 9 décembre 2025 n'est pas compris dans le crédit d'investissement sollicité par le présent préavis, ce montant ayant déjà fait l'objet d'une décision. Il est toutefois rappelé dans le cadre des incidences financières, dès lors qu'il fait partie du coût global de l'opération et devra être pris en compte dans le calcul de l'amortissement de l'investissement.

CFC	Désignation	Montant TTC (CHF)
1	Travaux préparatoires (relevés géotechniques, démolition, désamiantage, installations de chantier, enceinte de fouille)	334'815.95
20	Excavation, fouilles en pleine masse	282'370.10
211	Travaux de maçonnerie (béton et béton armé, canalisations, échafaudages)	840'640.15
22	Gros œuvre 2 (fenêtres, portes extérieures, étanchéités et isolations spéciales)	397'304.15
23	Installations électriques	197'301.00
24-25	Chauffage, ventilation, installations et appareils sanitaires	515'366.85
27	Aménagements intérieurs (plâtrerie-peinture, ouvrages métalliques, revêtements de sol, de paroi, faux-plafonds)	490'454.90
29	Honoraires (architecte, ingénieurs civil, physique du bâtiment, CVCR, électricien, feu, géomètre, spécialiste étanchéité, architecte-paysagiste, géotechnicien)	452'823.60
3	Équipements d'exploitation (bancs et aménagements des vestiaires)	35'673.00
4	Aménagements extérieurs (gradins, rampes, cheminements, plantations, clôtures)	272'752.55
5	Frais secondaires (taxes de raccordement, assurances, divers) et réserves pour imprévus	132'827.90
	Total TTC	3'952'330.15
	TOTAL TTC ARRONDI	**3'955'000'00**
	Subventions cantonales confirmées, à déduire	-718'500.00
	COÛT NET POUR LA COMMUNE, sous réserve d'autres participations financières (Club, Canton)	**3'236'500.00**

Etat des soumissions. L'ensemble des appels d'offres a été mené entre juin et septembre 2026, selon les règles des marchés publics. Le devis général révisé intègre les prix rentrés à fin septembre 2026. Les travaux seront adjugés après l'octroi du crédit.

Compte tenu du stade avancé du projet, des études techniques déjà réalisées et des prix obtenus dans le cadre des appels d'offres, le niveau d'incertitude est aujourd'hui sensiblement réduit. Cette appréciation est également renforcée par la proximité du démarrage des travaux, envisagé dès février 2027, sous réserve de l'octroi du crédit par le Conseil communal et de l'obtention d'un permis de construire exécutoire. La réserve pour imprévus a été déterminée en conséquence.

Par ailleurs, la réalisation sera coordonnée avec le projet de renouvellement de la conduite d'eau potable et de mise en séparatif du chemin des Vignes (préavis 11/26). Cette coordination permettra de mutualiser certaines interventions, notamment les fouilles, les installations de chantier et les remises en état. Les économies potentielles n'ont toutefois pas été intégrées aux estimations financières, celles-ci ayant été établies séparément et ne pouvant pas encore être précisément quantifiées.

La Municipalité tient le détail du devis général à disposition de la commission ad hoc et de la COGEFIN.

4.2 Comparaison avec d'autres infrastructures sportives dans le Canton de Vaud

Afin de replacer le montant du projet dans son contexte, la Municipalité s'est également intéressée à plusieurs réalisations ou projets récents d'infrastructures de football dans le Canton[1] votés par des Conseils communaux. Ces comparaisons doivent toutefois être interprétées avec prudence, les programmes, surfaces, caractéristiques constructives, contraintes propres à chaque site ainsi que les années de réalisation pouvant différer sensiblement. Elles permettent néanmoins de situer l'ordre de grandeur des investissements actuellement nécessaires à la réalisation d'équipements sportifs modernes. A titre d'exemple, les infrastructures de Lucens ont été réalisées en 2020–2021, alors que le projet de Moudon serait exécuté principalement en 2027–2028, ce qui implique également de tenir compte de l'évolution des prix de la construction.

Commune Habitants au 31.12.2025	Projet	Montant en CHF
Moudon, 2027-2028 6847 habitants	Démolition et reconstruction des infrastructures à proximité d'un périmètre ISOS	3'955'000.— et 179'000.— pour frais d'étude (préavis 93/25)
Lucens, 2020-2021 4892 habitants	Nouvelles infrastructures sportives, buvette, vestiaires, locaux pour matériel, terrain synthétique, tennis.	8'230'000.— dont 2'401'710.- pour le football
Echandens 2026-2027 3116 habitants	Nouveau bâtiment de football à Denges et réalisation d'un terrain synthétique	7'250'000.— dont 3'695'000.- pour le bâtiment
Bercher, 2025-2026 1359 habitants	Nouveaux vestiaires, buvette communale	2'227'000.--
Daillens, 2023-2024 1113 habitants	Nouveaux vestiaires, buvette, aménagement extérieurs	3'640'000.--

[1] Sources : préavis municipaux, rapports de commissions, documents officiels des communes concernées et articles de presse.

Ces exemples montrent que le renouvellement d'infrastructures de football représente aujourd'hui des investissements conséquents pour les collectivités publiques. Le projet de Moudon présente en outre plusieurs contraintes spécifiques qui influencent directement son coût : implantation à proximité d'un site ISOS, intégration du bâtiment dans le talus, risques géologiques, réalisation d'une enceinte de fouille clouée et accès de chantier contraint. Ces éléments ont été identifiés en amont et sont intégrés dans le devis général.

4.3 Subventions

A conditions comparables, la Municipalité privilégie un projet fortement subventionné à un projet qui devrait être financé intégralement par la Commune.

Cette démarche s'inscrit dans la nouvelle politique sportive cantonale. En 2025, le Grand Conseil a adopté un crédit-cadre de CHF 70 millions destiné au soutien à la construction et à la rénovation d'infrastructures sportives d'importance au moins régionale. Cette orientation traduit la volonté du Canton de soutenir le renouvellement des équipements sportifs et accompagne actuellement plusieurs projets communaux.

Le projet de Moudon s'inscrit pleinement dans cette dynamique. La Commune dispose d'une capacité d'endettement permettant cet investissement, mais son programme d'investissements soutenu impose une gestion rigoureuse des priorités. Dans ce contexte, le niveau de subventionnement confirmé de CHF 718'500.– constitue un élément particulièrement favorable.

Les soutiens confirmés se répartissent comme suit :

- Nouvelle politique sportive cantonale, par le SEPS : CHF 556'000.–
- Fonds du sport vaudois : CHF 162'500.–

En complément à ces soutiens, la Municipalité a également sollicité le Conseil d'Etat afin que le projet puisse bénéficier d'une contribution du Fonds cantonal d'utilité publique (FUP). Ce fonds, alimenté notamment par une part des bénéfices de la Loterie Romande, permet au Conseil d'Etat de soutenir des projets d'utilité publique, notamment dans les domaines culturel, patrimonial, social et sportif.

Cette demande complémentaire est notamment motivée par les contraintes particulières du projet et ses surcoûts liés à son implantation au pied de la Ville-Haute et à la nécessaire intégration architecturale dans un environnement patrimonial sensible ISOS. Au moment de la rédaction du présent préavis, aucune décision du Conseil d'État n'a encore été communiquée à la Municipalité. Une éventuelle contribution du FUP viendrait donc en diminution supplémentaire du coût net communal et n'est, à ce stade, pas comprise dans les CHF 718'500.– de subventions déjà confirmées.

Le niveau important des subventions attendues renforce dès lors l'intérêt financier du projet en permettant à la Commune de constituer un patrimoine public d'une valeur sensiblement supérieure à son engagement financier net et d'avoir un équipement destiné à répondre, pour plusieurs décennies, aux besoins du sport associatif, de la jeunesse et de la population.

4.4 Participation du FC Etoile-Broye

Le FC Etoile-Broye a confirmé sa volonté de participer activement au financement des nouvelles infrastructures sportives projetées à Moudon.

A cet effet, le club s'est engagé à mettre sur pied une importante action de soutien auprès des entreprises, partenaires, particuliers, membres et amis du club, avec un objectif de récolte fixé à CHF 100'000.–.

Le montant de CHF 100'000.– constitue un objectif et non une garantie financière du club. La participation définitive du FC Etoile-Broye au projet correspondra ainsi aux montants effectivement récoltés dans le cadre de cette action.

L'action de soutien sera lancée en cas d'acceptation du présent préavis par le Conseil communal. Elle se poursuivra ensuite pendant toute la durée de réalisation du projet, soit jusqu'à l'achèvement des travaux.

Dans l'hypothèse où le montant récolté dépasserait l'objectif de CHF 100'000.–, l'intégralité du produit supplémentaire demeurera également affectée au projet de Moudon, notamment pour l'acquisition d'équipements et de matériel sportifs, de buts, de mobilier, d'aménagements complémentaires ainsi que de tout autre équipement directement lié à l'exploitation des nouvelles infrastructures.

Par cette démarche, le FC Etoile-Broye entend prendre une part active à la réalisation de ses futures infrastructures et mobiliser autour du projet les entreprises, la population ainsi que l'ensemble des acteurs de la région.

Cette action permet également d'associer directement les utilisateurs et le tissu économique local et régional au financement du projet et, à hauteur des montants effectivement récoltés, de réduire d'autant la charge nette supportée par la Commune.

4.5 Incidences financières pour la Commune

Le montant brut de l'opération doit être distingué de son coût effectif pour la Commune. Sur le crédit sollicité de CHF 3'955'000.–, les subventions prises en considération représentent CHF 718'500.–, soit un investissement communal net de l'ordre de CHF 3'236'500.–, avant prise en compte de la participation issue de l'action de soutien du FC Etoile-Broye.

Cet investissement doit être apprécié dans le cadre de la planification financière globale de la Commune. Le volume des investissements actuellement planifiés étant supérieur à la capacité d'autofinancement dégagée, leur réalisation entraînera, selon leur calendrier, une utilisation des liquidités disponibles et/ou un recours à l'emprunt.

Dans l'hypothèse théorique où l'intégralité de l'investissement communal net de CHF 3'236'500.– devait être financée par l'emprunt, un taux d'intérêt de 2,2 % représenterait une charge d'intérêts d'environ CHF 73'888.65 la première année. Le montant effectif dépendra toutefois des liquidités disponibles et des besoins globaux de financement de la Commune.

Selon les normes comptables MCH2, l'investissement sera comptabilisé dans la catégorie des terrains bâtis et amorti sur une durée de 30 ans. Sur la base d'un investissement net de CHF 3'236'500.–, la charge théorique d'amortissement représenterait CHF 113'850.- par année.

Suppression de la subvention communale au FC Etoile-Broye

La réalisation des nouvelles infrastructures permettra parallèlement de supprimer, dès 2028, la subvention communale annuelle de CHF 18'000.– actuellement versée au FC Etoile-Broye. Elle est déjà réduite à CHF 5'000.— au budget 2027, montant qui permettra au Club de rembourser intégralement sa dette à la Commune pour les installations d'éclairage du terrain.

Entretien et charges d'exploitation

Une convention d'utilisation sera conclue entre la Commune et le FC Etoile-Broye. Celle-ci précisera notamment les responsabilités du club en matière d'entretien courant et de maintien en état des locaux mis à sa disposition.

En dehors des périodes principales d'utilisation par le FC Etoile-Broye, la buvette sera proposée à la location pour des manifestations privées ou associatives selon des modalités qui seront fixées dans une convention entre la Municipalité et le Club.

Les charges liées à la consommation d'eau, d'électricité et de chauffage sont déjà aujourd'hui supportées par la Commune depuis la reprise du bâtiment actuel (voir budget, compte 34110).

En sa qualité de propriétaire, la Commune conservera un rôle de surveillance et de contrôle. Celui-ci sera assuré par le service de conciergerie dans le cadre des ressources existantes. Aucune augmentation des effectifs communaux n'est prévue en lien avec la mise en service du nouveau bâtiment et le projet ne devrait ainsi pas générer de charge pérenne supplémentaire en personnel.

5. Aspects du développement durable

Environnementale. Le bâtiment est compact et limité à un seul niveau, avec des surfaces réduites à l'essentiel. Le béton est de type LC3, à empreinte carbone réduite. La toiture végétalisée de 438 m² favorise la biodiversité et retient les eaux pluviales. Les vitrages sont à triple isolation et des lanterneaux apportent la lumière naturelle. Sur le chantier, les déchets sont triés et les matériaux pollués de l'ancien bâtiment sont éliminés selon les filières réglementaires.

Sociale. Le projet sert en premier lieu la jeunesse, avec plus de 450 juniors, dont une centaine d'enfants âgés de 4 à 7 ans fréquentant l'école de football. Au-delà de la pratique sportive, le club joue un rôle important en matière de cohésion sociale et d'intégration en réunissant des enfants, des jeunes et des familles issus de milieux différents autour d'une activité commune. Le football constitue à ce titre un vecteur d'apprentissage du respect, de la vie collective, de l'engagement et des règles.

Les nouveaux locaux permettront également de mieux accompagner le développement du football féminin grâce à des vestiaires adaptés. L'accessibilité sans obstacle, y compris aux gradins, favorise par ailleurs l'inclusion de l'ensemble des usagers. Enfin, la cafétéria et la tribune en toiture offriront des espaces de rencontre et de convivialité, renforçant le rôle du site comme lieu de vie et de lien social au-delà de la seule pratique sportive.

Economique. Les surfaces sont optimisées et les coûts reposent sur des prix issus de la concurrence. Des matériaux robustes réduisent l'entretien. L'organisation du chantier est conçue afin de maintenir autant que possible les activités du club et de limiter les interruptions durant les travaux.

6. Conclusions

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous propose, Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères communales et Messieurs les Conseillers communaux, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MOUDON

- vu le préavis de la Municipalité No 10/26 ;
- ouï le rapport de la commission chargée de son étude et celui de la COGEFIN ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

1. **accorde un crédit d'investissement maximum de CHF 3'955'000.—, à déduire toute subvention et aide de tiers, pour la démolition et la reconstruction des locaux et installations du FC Etoile-Broye sur la parcelle communale 301,**

2. **prend acte que la dépense sera comptabilisée à l'actif du bilan,**

3. **prend acte que le crédit d'étude de CHF 179'000.— du préavis 93/25, accordé par le Conseil communal le 9 décembre 2025, sera intégré au coût global de l'opération pour le calcul de l'amortissement,**

4. **prend acte que l'investissement sera amorti en 30 ans,**

5. **autorise formellement la Municipalité à emprunter, en fonction des liquidités disponibles et des besoins de financement, tout ou partie de la dépense aux meilleures conditions du marché.**

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic : Le secrétaire :

J.-PH. STEECK **A. IMERI**

Annexes
- Illustration situation actuelle et projet
- Plans du projet mis à l'enquête publique


ÉTAT ACTUEL


PROJET



État actuel



Projet

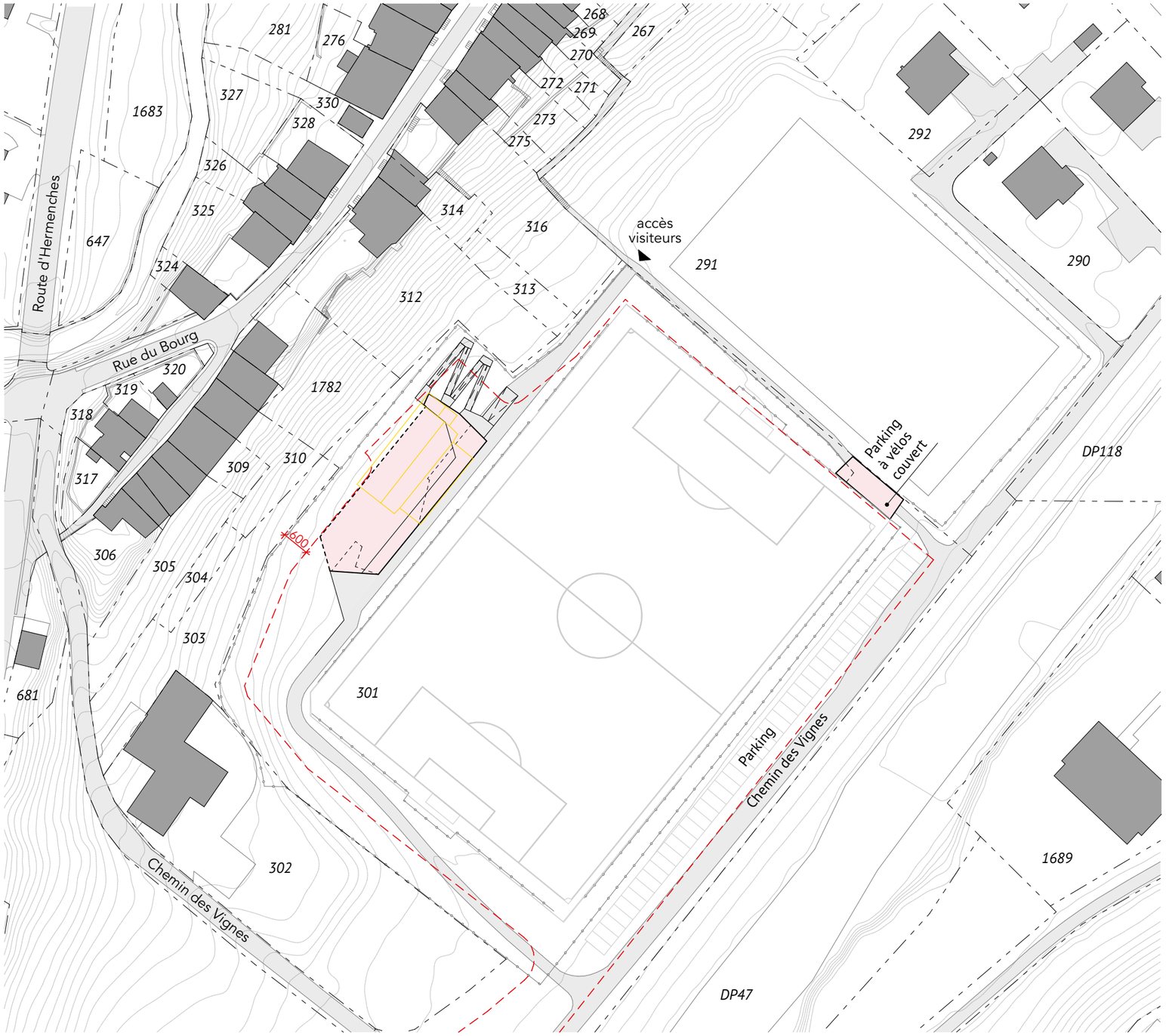

Vue depuis le Bourg (Ville-Haute)



État actuel



Projet



OUTSIDER. ARCHI	Architecte: ***OUTSIDER.ARCHITECTURE SA*** Rue Centrale 5 1110 Morges ✆ +41 21 691 49 05 ✉ info@outsider.archi	MO: ***Commune de Moudon*** Pl. de l'Hôtel-de-Ville 1 1510 Moudon ✆ +41 21 905 88 86 ✉ urbanisme@moudon.ch	**2524 - FC Étoile-Broye** **Plan de situation**
Projet: Chemin des Vignes 1510 Moudon Bâtiment n° 1460 N° CAMAC: 248118 Parcelle n° 301	Auteur: DS, AB Format papier: A3 Echelle: 1:1000 Fichier: 2524_LIVE_Dessins_3_VP.pln	Alt. référence: +0.00 = alt. +515.30 **Publication: 16.06.26** Date de création: 27.10.23	**ENQUÊTE** Ind. A · Date **27.05.26** · Auteurs **DS, AB** · Remarques

LEGENDES

- Bâtiment à démolir
- Limite des constructions
- Limite parcelle
- Bâtiment du projet
- Pare-ballons

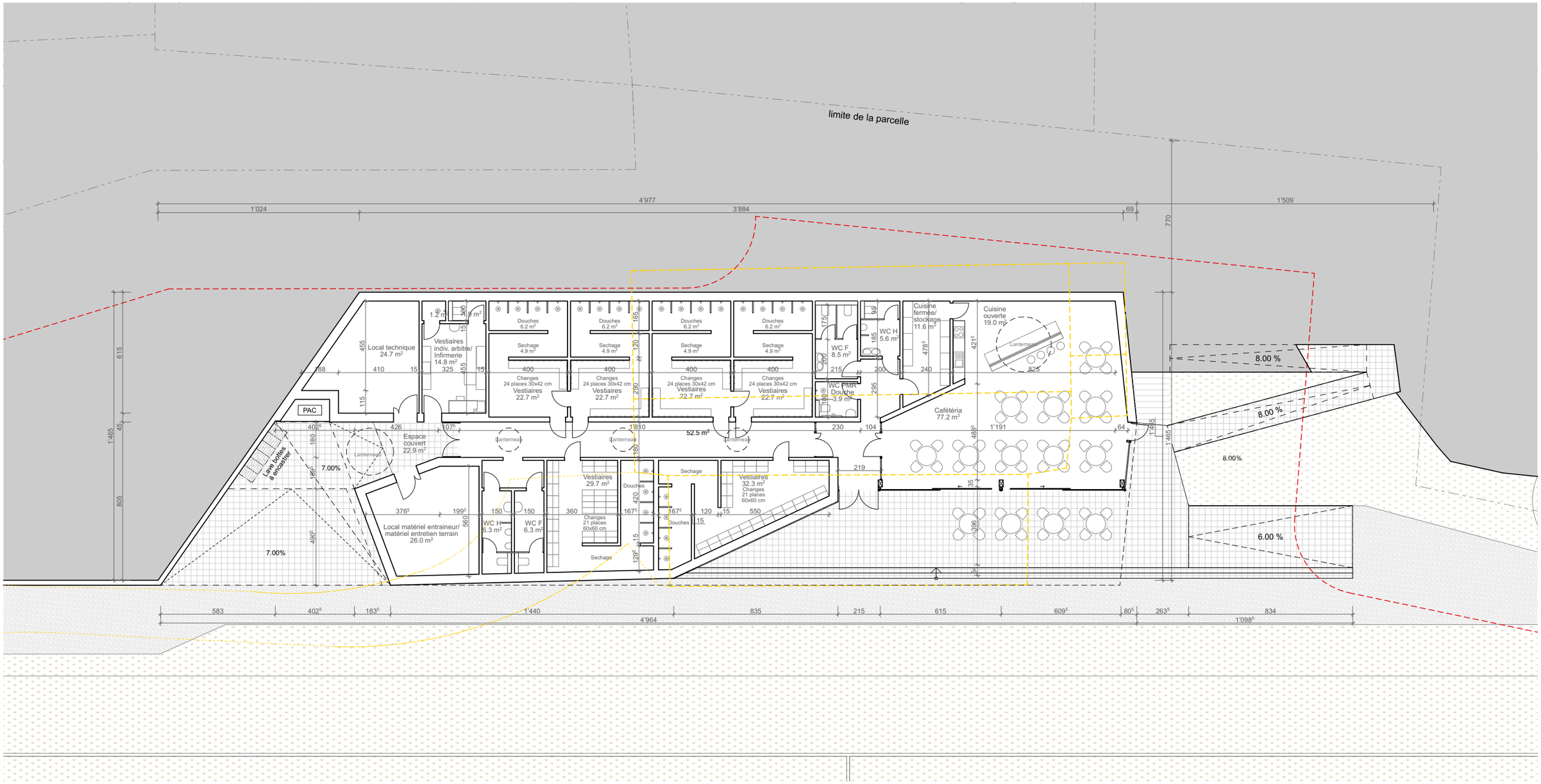
N

SIGNATURES

Maître de l'ouvrage:

Architecte:

L'ENTREPRENEUR EST TENU DE VERIFIER TOUTES LES COTES. TOUTES LES ERREURS SERONT SIGNALEES A LA DIRECTION DES TRAVAUX.
LES CONDITIONS GENERALES DU CONTRAT SONT INALIENABLES. TOUS LES PLANS SERONT SOUMIS A LA DIRECTION ARCHITECTURALE AVANT EXECUTION.



OUTSIDER. ARCHI	Architecte: ***OUTSIDER.ARCHITECTURE SA*** Rue Centrale 5 1110 Morges ✆ +41 21 691 49 05 ✉ info@outsider.archi	MO: ***Commune de Moudon*** Pl. de l'Hôtel-de-Ville 1 1510 Moudon ✆ +41 21 905 88 86 ✉ urbanisme@moudon.ch	**2524 - FC Étoile-Broye** **Rez-de-chaussée**				
Projet: Chemin des Vignes 1510 Moudon Bâtiment n° 1460 N° CAMAC: 248118 Parcelle n° 301	Auteur: DS, AB Format papier: A3 Echelle: 1:200	Alt. référence: +0.00 = alt. +515.30	**ENQUÊTE**				
	Fichier: 2524_LIVE_Dessins_3_VP.pln	**Publication: 16.06.26** Date de création: 27.10.23	Ind.	Date	Auteurs	Remarques	
			A	**27.05.26**	**DS, AB**		

LEGENDES

- Bâtiment à démolir
- Limite des constructions
- Limite parcelle

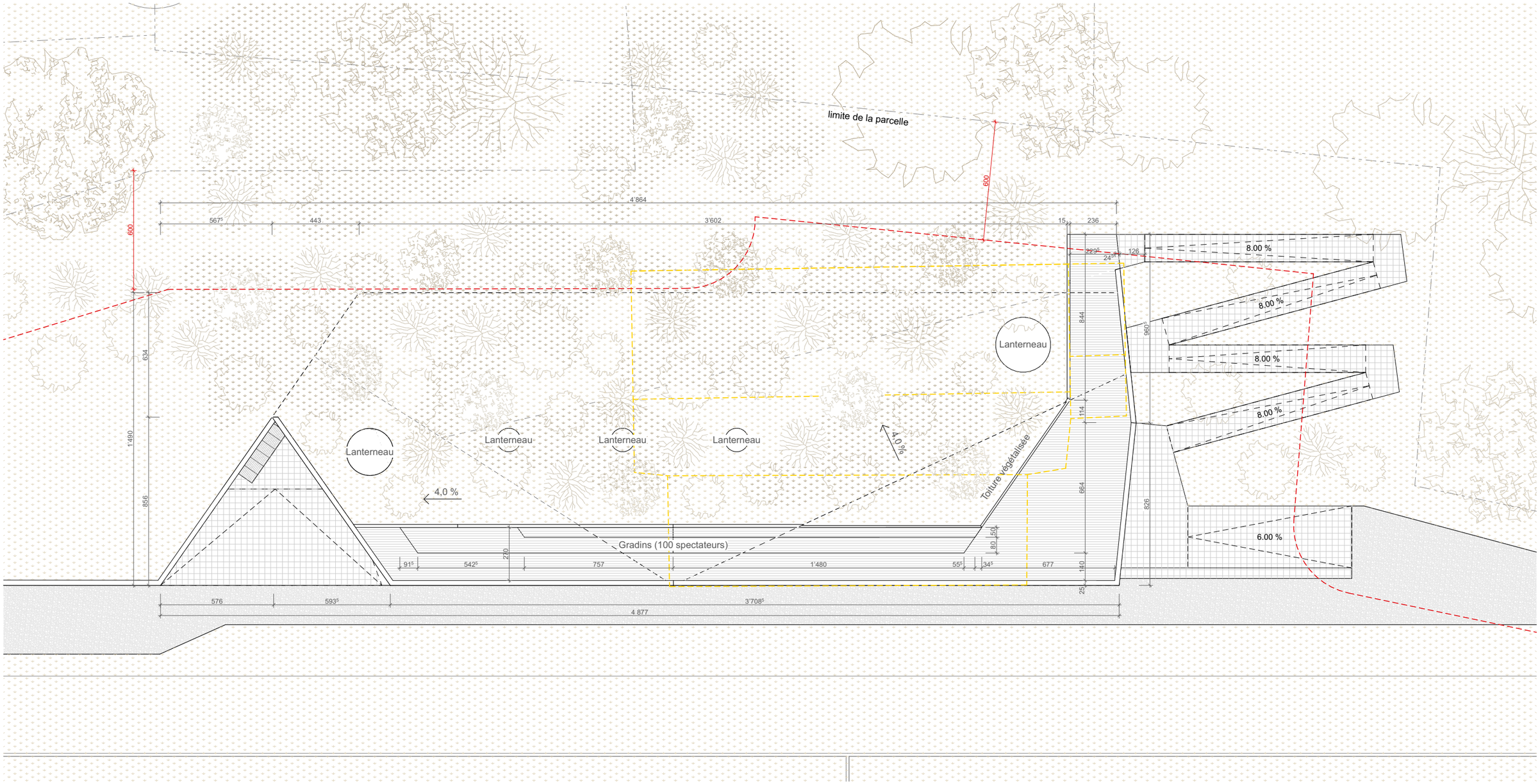
N

SIGNATURES

Maître de l'ouvrage:

Architecte:

L'ENTREPRENEUR EST TENU DE VERIFIER TOUTES LES COTES. TOUTES LES ERREURS SERONT SIGNALEES A LA DIRECTION DES TRAVAUX.
LES CONDITIONS GENERALES DU CONTRAT SONT INALIENABLES. TOUS LES PLANS SERONT SOUMIS A LA DIRECTION ARCHITECTURALE AVANT EXECUTION.



OUTSIDER. ARCHI	Architecte: ***OUTSIDER.ARCHITECTURE SA*** Rue Centrale 5 1110 Morges ✆ +41 21 691 49 05 ✉ info@outsider.archi	MO: ***Commune de Moudon*** Pl. de l'Hôtel-de-Ville 1 1510 Moudon ✆ +41 21 905 88 86 ✉ urbanisme@moudon.ch	**2524 - FC Étoile-Broye** **Toiture**
Projet: Chemin des Vignes 1510 Moudon Bâtiment n° 1460 N° CAMAC: 248118 Parcelle n° 301	Auteur: DS, AB Format papier: A3 Echelle: 1:200 Fichier: 2524_LIVE_Dessins_3_VP.pln	Alt. référence: +0.00 = alt. +515.30 **Publication: 16.06.26** Date de création: 27.10.23	**ENQUÊTE** Ind. / Date / Auteurs / Remarques **A** / **27.05.26** / **DS, AB**

LEGENDES

- Bâtiment à démolir
- Limite des constructions
- Limite parcelle

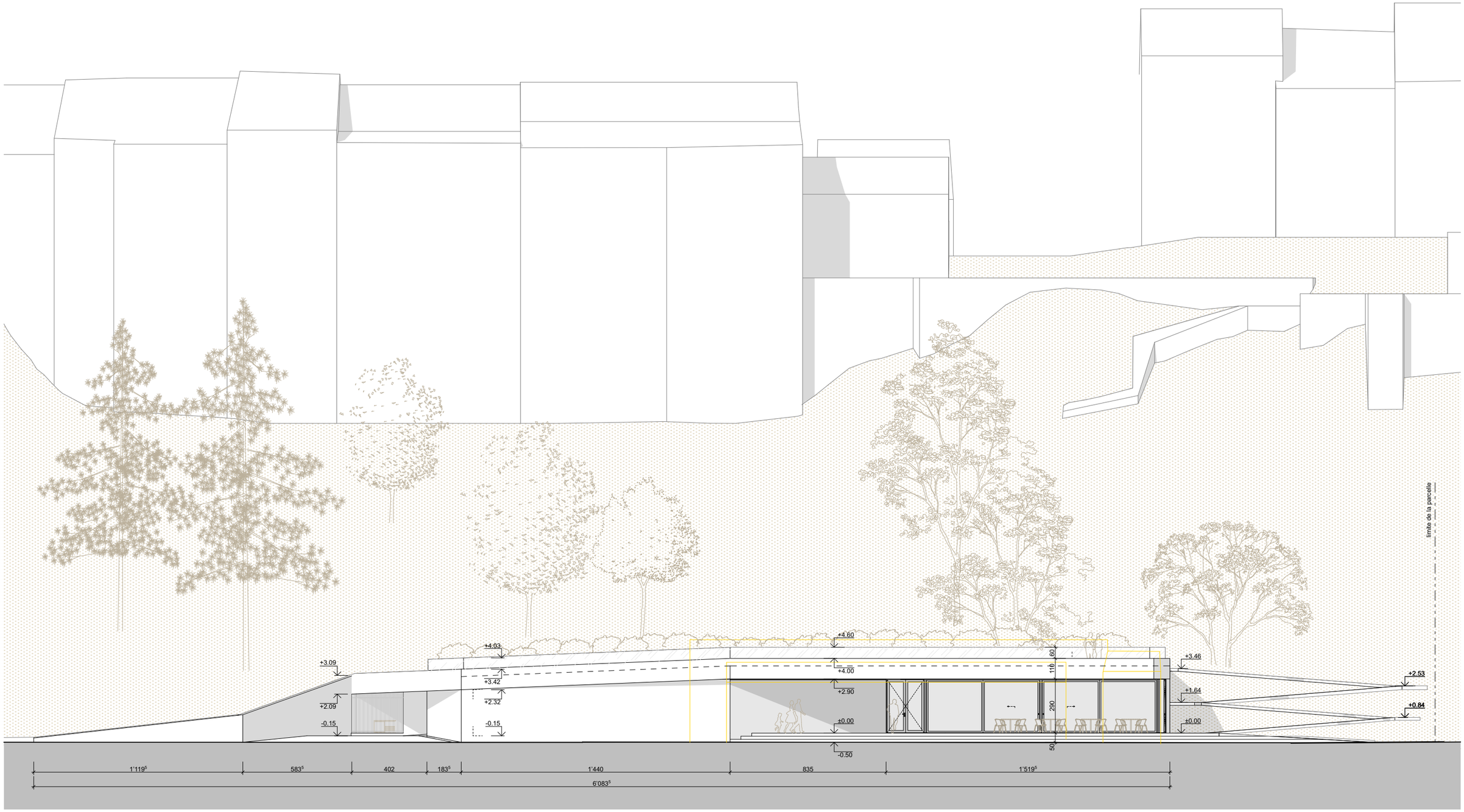
N

SIGNATURES

Maître de l'ouvrage:

Architecte:

L'ENTREPRENEUR EST TENU DE VERIFIER TOUTES LES COTES. TOUTES LES ERREURS SERONT SIGNALEES A LA DIRECTION DES TRAVAUX.
LES CONDITIONS GENERALES DU CONTRAT SONT INALIENABLES. TOUS LES PLANS SERONT SOUMIS A LA DIRECTION ARCHITECTURALE AVANT EXECUTION.



Façade sud-est

OUTSIDER. ARCHI

Architecte: ***OUTSIDER.ARCHITECTURE SA***
Rue Centrale 5
1110 Morges
✆ +41 21 691 49 05
✉ info@outsider.archi

MO: ***Commune de Moudon***
Pl. de l'Hôtel-de-Ville 1
1510 Moudon
✆ +41 21 905 88 86
✉ urbanisme@moudon.ch

2524 - FC Étoile-Broye

Façade sud-est

ENQUÊTE

Projet: Chemin des Vignes
1510 Moudon

Bâtiment n° 1460
N° CAMAC: 248118 Parcelle n° 301

Auteur: DS, AB
Format papier: A3
Echelle: 1:200

Fichier:
2524_LIVE_Dessins_3_VP.pln

Alt. référence:
+0.00 = alt. +515.30

Publication: 16.06.26
Date de création: 27.10.23

Ind.	Date	Auteurs	Remarques
A	**27.05.26**	**DS, AB**	

LEGENDES

Bâtiment à démolir

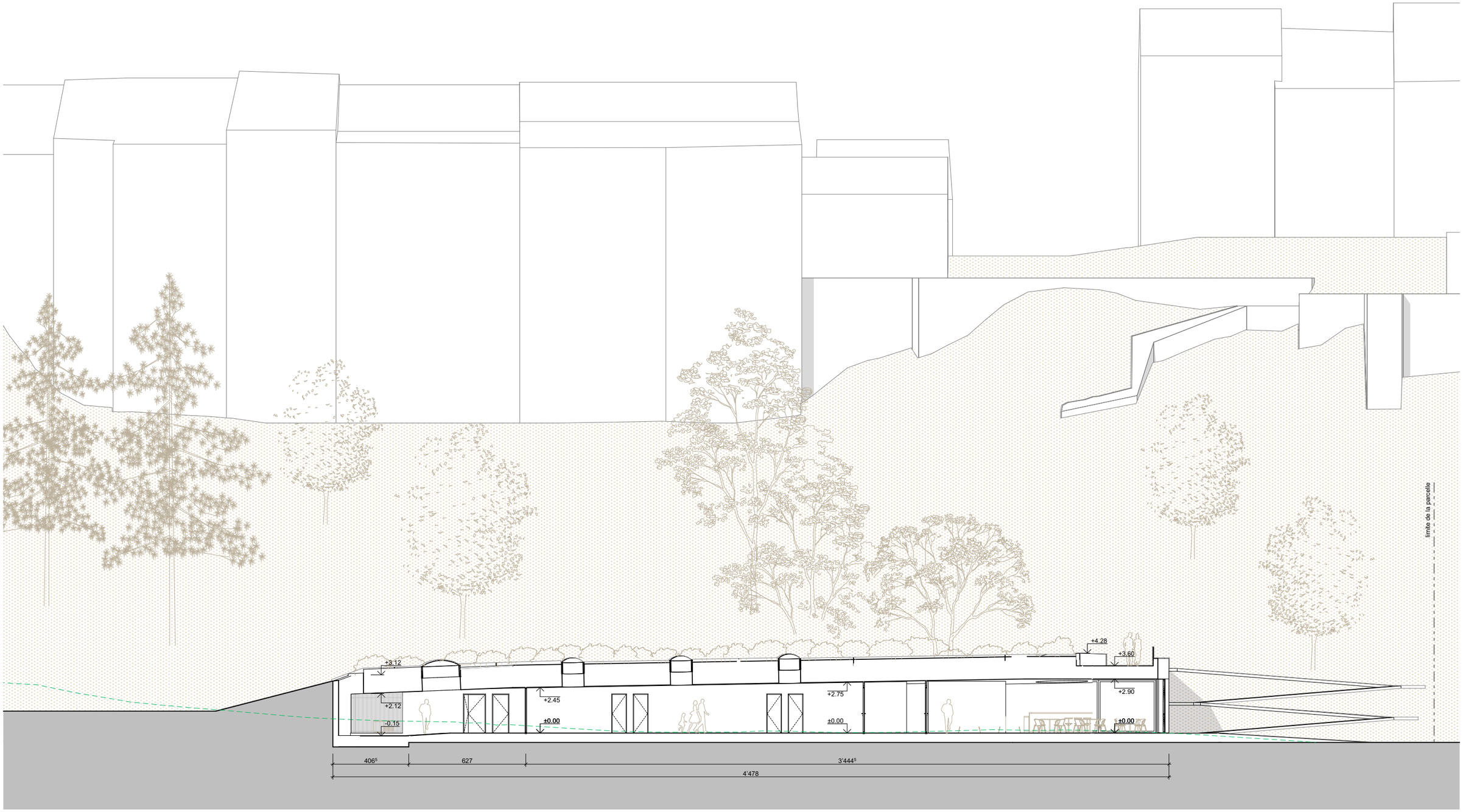
Limite parcelle

SIGNATURES

Maître de l'ouvrage:

Architecte:

L'ENTREPRENEUR EST TENU DE VERIFIER TOUTES LES COTES. TOUTES LES ERREURS SERONT SIGNALEES A LA DIRECTION DES TRAVAUX.
LES CONDITIONS GENERALES DU CONTRAT SONT INALIENABLES. TOUS LES PLANS SERONT SOUMIS A LA DIRECTION ARCHITECTURALE AVANT EXECUTION.



Coupe 1-1

OUTSIDER. ARCHI

Architecte: ***OUTSIDER.ARCHITECTURE SA***
Rue Centrale 5
1110 Morges
✆ +41 21 691 49 05
✉ info@outsider.archi

MO: ***Commune de Moudon***
Pl. de l'Hôtel-de-Ville 1
1510 Moudon
✆ +41 21 905 88 86
✉ urbanisme@moudon.ch

2524 - FC Étoile-Broye

Coupe 1-1

Projet: Chemin des Vignes
1510 Moudon

Bâtiment n° 1460
N° CAMAC: 248118 Parcelle n° 301

Auteur: DS, AB
Format papier: A3
Echelle: 1:200

Fichier:
2524_LIVE_Dessins_3_VP.pln

Alt. référence:
+0.00 = alt. +515.30

Publication: 16.06.26
Date de création: 27.10.23

ENQUÊTE

Ind.	Date	Auteurs	Remarques
A	**27.05.26**	**DS, AB**	

LEGENDES

Bâtiment à démolir

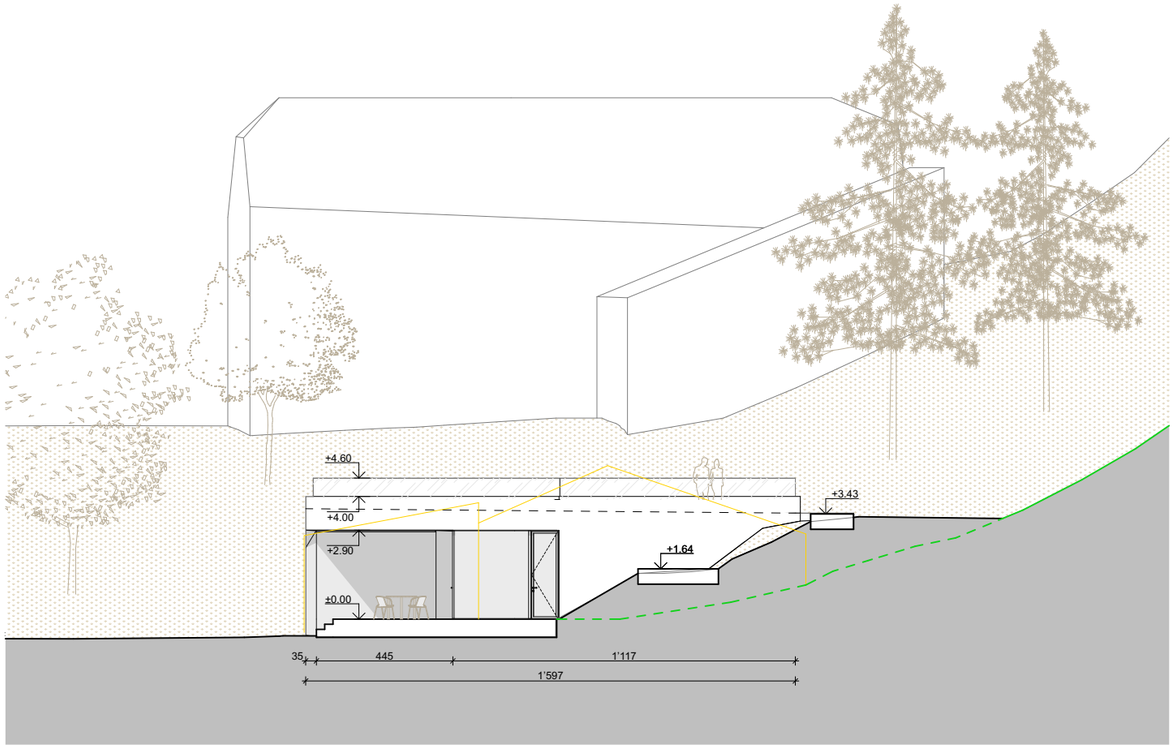
Limite parcelle

SIGNATURES

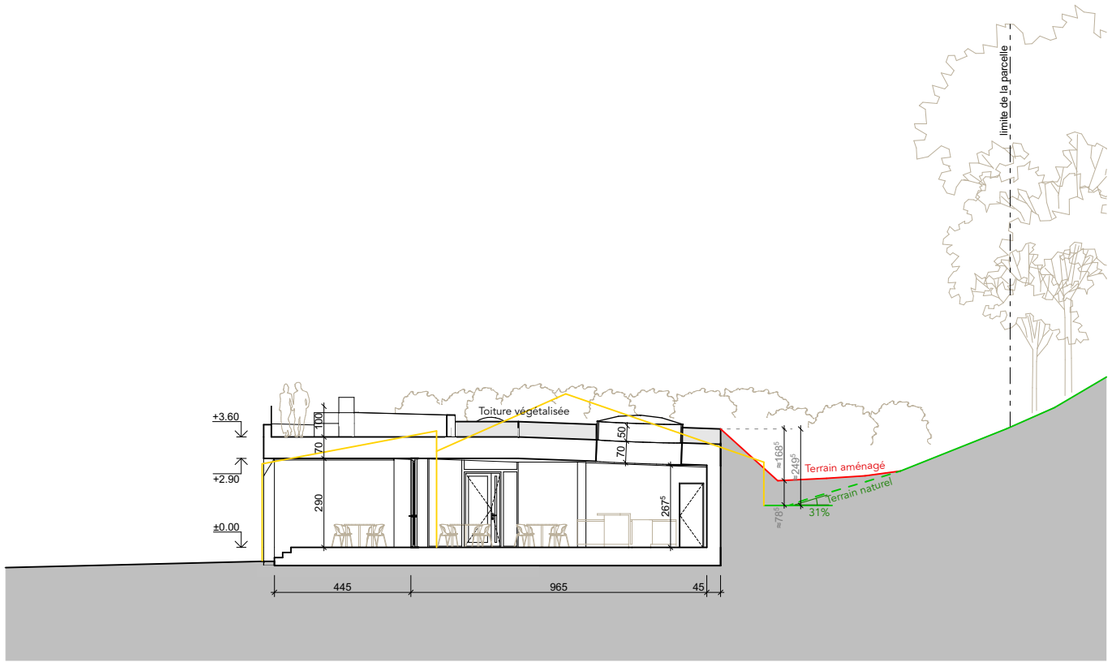
Maître de l'ouvrage:

Architecte:

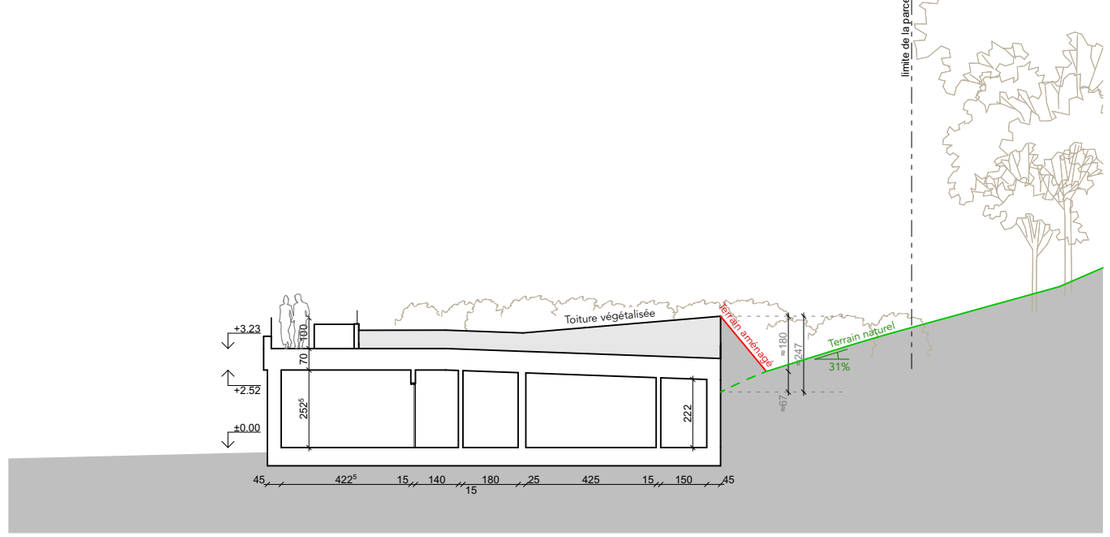
L'ENTREPRENEUR EST TENU DE VERIFIER TOUTES LES COTES. TOUTES LES ERREURS SERONT SIGNALEES A LA DIRECTION DES TRAVAUX.
LES CONDITIONS GENERALES DU CONTRAT SONT INALIENABLES. TOUS LES PLANS SERONT SOUMIS A LA DIRECTION ARCHITECTURALE AVANT EXECUTION.



Façade nord-est



Coupe 2-2



Coupe 3-3

OUTSIDER. ARCHI	Architecte: ***OUTSIDER.ARCHITECTURE SA*** Rue Centrale 5 1110 Morges ✆ +41 21 691 49 05 ✉ info@outsider.archi	MO: ***Commune de Moudon*** Pl. de l'Hôtel-de-Ville 1 1510 Moudon ✆ +41 21 905 88 86 ✉ urbanisme@moudon.ch	**2524 - FC Étoile-Broye** **Façade nord-est, Coupe 2-2 et 3-3**
Projet: Chemin des Vignes 1510 Moudon Bâtiment n° 1460 N° CAMAC: 248118 Parcelle n° 301	Auteur: DS, AB Format papier: A3 Echelle: 1:200 Fichier: 2524_LIVE_Dessins_3_VP.pln	Alt. référence: +0.00 = alt. +515.30 **Publication: 16.06.26** Date de création: 27.10.23	**ENQUÊTE** Ind. A · Date **27.05.26** · Auteurs **DS, AB** · Remarques

LEGENDES

Bâtiment à démolir

Limite parcelle

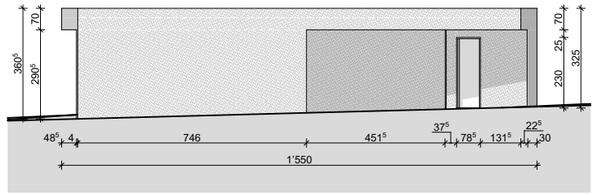
SIGNATURES

Maître de l'ouvrage:

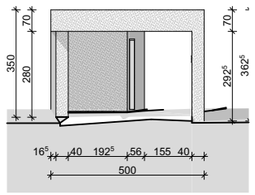
Architecte:

L'ENTREPRENEUR EST TENU DE VERIFIER TOUTES LES COTES. TOUTES LES ERREURS SERONT SIGNALEES A LA DIRECTION DES TRAVAUX.
LES CONDITIONS GENERALES DU CONTRAT SONT INALIENABLES. TOUS LES PLANS SERONT SOUMIS A LA DIRECTION ARCHITECTURALE AVANT EXECUTION.

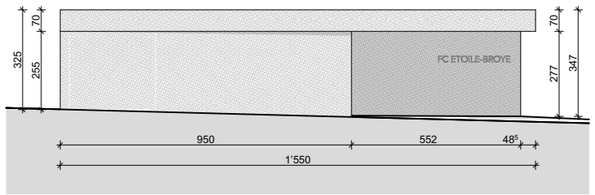
Façade est



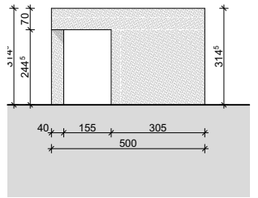
Façade sud



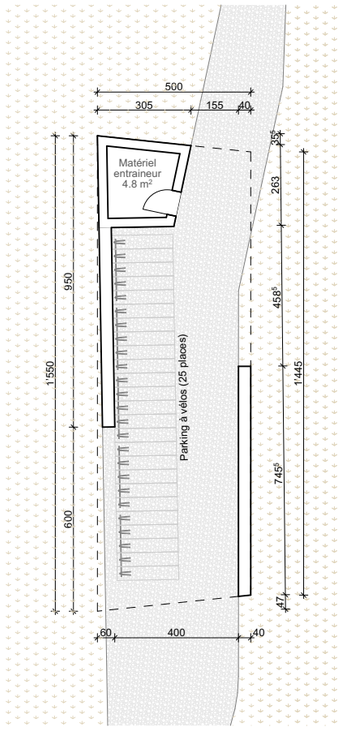
Façade ouest



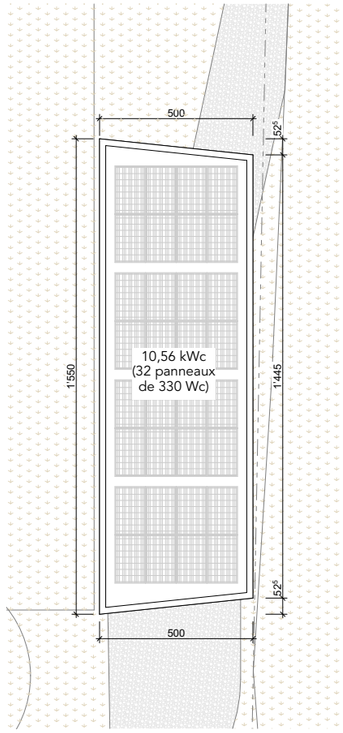
Façade nord



RDC



Toiture











OUTSIDER. ARCHI	Architecte: ***OUTSIDER.ARCHITECTURE SA*** Rue Centrale 5 1110 Morges ✆ +41 21 691 49 05 ✉ info@outsider.archi	MO: ***Commune de Moudon*** Pl. de l'Hôtel-de-Ville 1 1510 Moudon ✆ +41 21 905 88 86 ✉ urbanisme@moudon.ch	**2524 - FC Étoile-Broye** **Parking à vélos couvert**
Projet: Chemin des Vignes 1510 Moudon Bâtiment n° 1460 N° CAMAC: 248118 Parcelle n° 301	Auteur: DS, AB Format papier: A3 Echelle: 1:200 Fichier: 2524_LIVE_Dessins_3_VP.pln	Alt. référence: +0.00 = alt. +515.30 **Publication: 16.06.26** Date de création: 27.10.23	**ENQUÊTE** Ind. / Date / Auteurs / Remarques **A** / **27.05.26** / **DS, AB**

LEGENDES

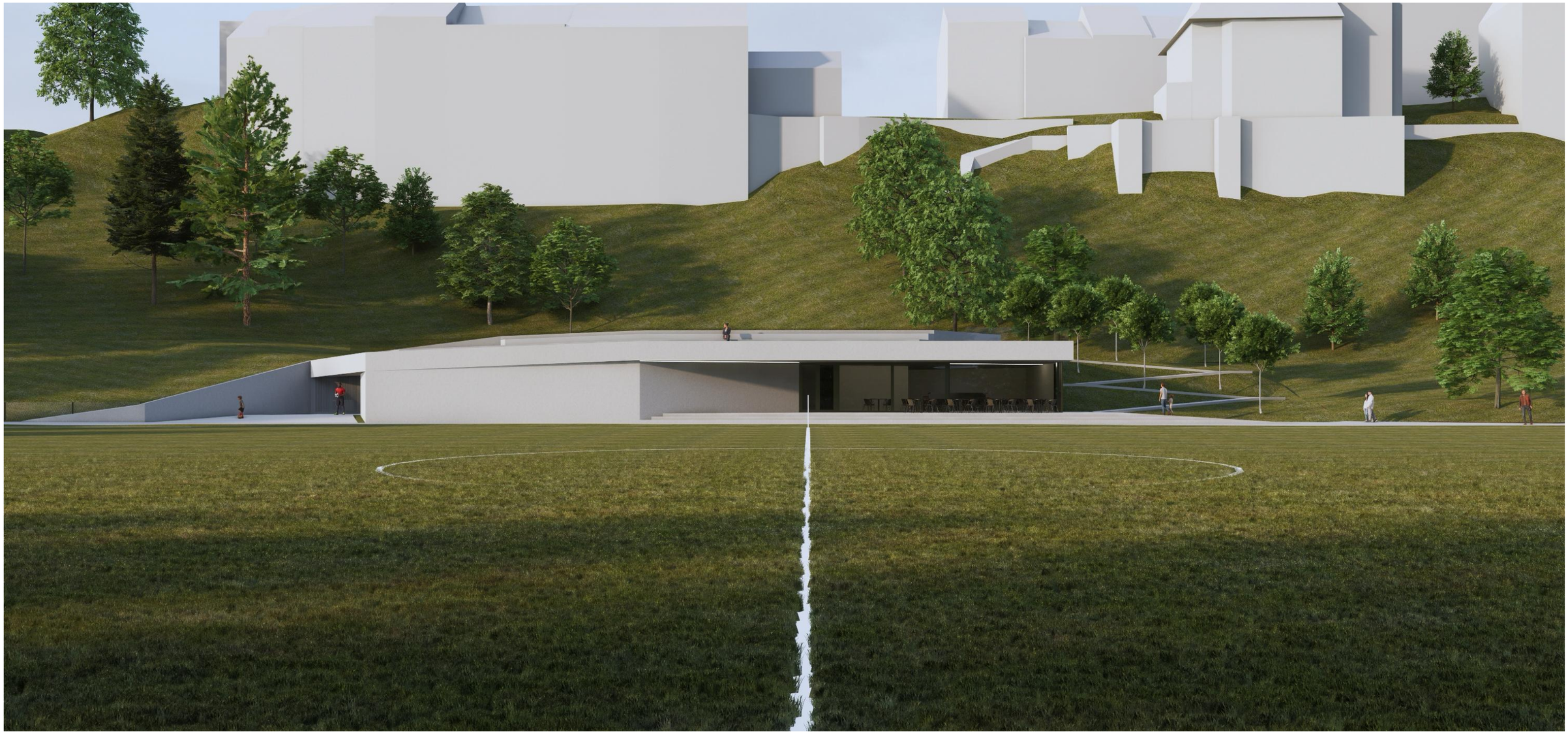
N

SIGNATURES

Maître de l'ouvrage:

Architecte:

L'ENTREPRENEUR EST TENU DE VERIFIER TOUTES LES COTES. TOUTES LES ERREURS SERONT SIGNALEES A LA DIRECTION DES TRAVAUX.
LES CONDITIONS GENERALES DU CONTRAT SONT INALIENABLES. TOUS LES PLANS SERONT SOUMIS A LA DIRECTION ARCHITECTURALE AVANT EXECUTION.



OUTSIDER. ARCHI	Architecte: ***OUTSIDER.ARCHITECTURE SA*** Rue Centrale 5 1110 Morges ✆ +41 21 691 49 05 ✉ info@outsider.archi	MO: ***Commune de Moudon*** Pl. de l'Hôtel-de-Ville 1 1510 Moudon ✆ +41 21 905 88 86 ✉ urbanisme@moudon.ch	**2524 - FC Étoile-Broye** **Vue 3D**				
Projet: Chemin des Vignes 1510 Moudon Bâtiment n° 1460 N° CAMAC: 248118 Parcelle n° 301	Auteur: DS, AB Echelle: Format papier: A3	Alt. référence: +0.00 = alt. +515.30	**ENQUÊTE**				
	Fichier: 2524_LIVE_Dessins_3_VP.pln	**Publication: 16.06.26** Date de création: 27.10.23	Ind.	Date	Auteurs	Remarques	
			A	**27.05.26**	**DS, AB**		

LEGENDES

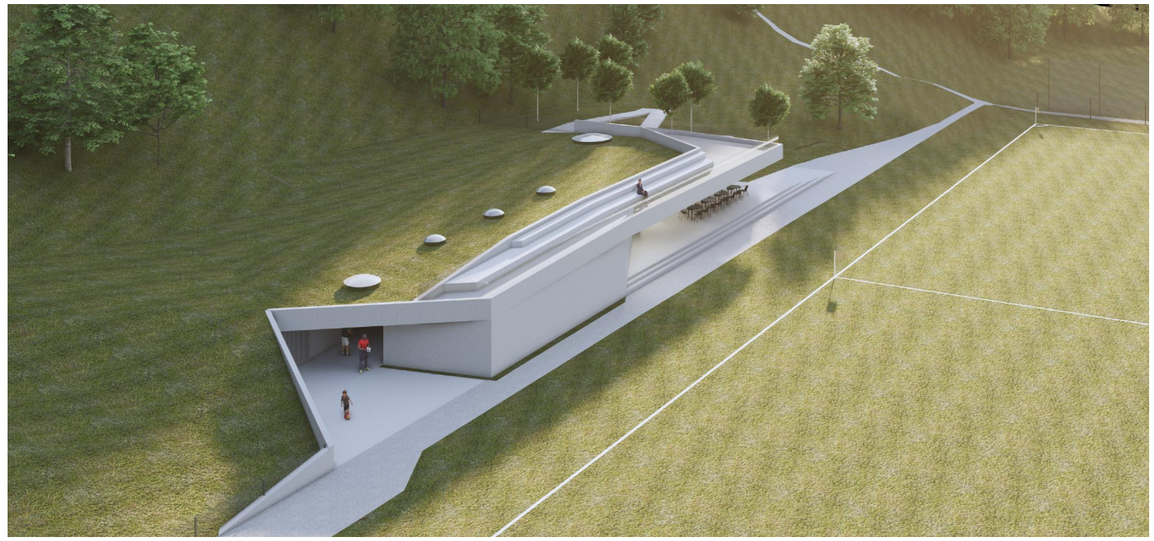
SIGNATURES

Maître de l'ouvrage: ……

Architecte: ……

L'ENTREPRENEUR EST TENU DE VERIFIER TOUTES LES COTES. TOUTES LES ERREURS SERONT SIGNALEES A LA DIRECTION DES TRAVAUX.
LES CONDITIONS GENERALES DU CONTRAT SONT INALIENABLES. TOUS LES PLANS SERONT SOUMIS A LA DIRECTION ARCHITECTURALE AVANT EXECUTION.









OUTSIDER. ARCHI	Architecte: ***OUTSIDER.ARCHITECTURE SA*** Rue Centrale 5 1110 Morges ✆ +41 21 691 49 05 ✉ info@outsider.archi	MO: ***Commune de Moudon*** Pl. de l'Hôtel-de-Ville 1 1510 Moudon ✆ +41 21 905 88 86 ✉ urbanisme@moudon.ch	**2524 - FC Étoile-Broye** **Vue 3D**				
Projet: Chemin des Vignes 1510 Moudon Bâtiment n° 1460 N° CAMAC: 248118 Parcelle n° 301	Auteur: DS, AB Echelle: Format papier: A3 Fichier: 2524_LIVE_Dessins_3_VP.pln	Alt. référence: +0.00 = alt. +515.30 **Publication: 16.06.26** Date de création: 27.10.23	**ENQUÊTE**				
			Ind.	Date	Auteurs	Remarques	
			A	**27.05.26**	**DS, AB**		

LEGENDES

SIGNATURES

Maître de l'ouvrage:

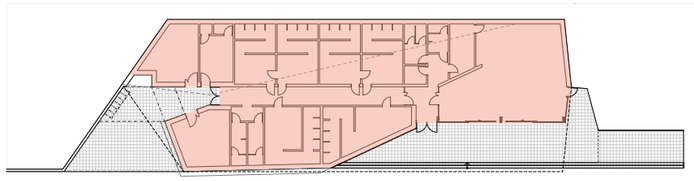
Architecte:

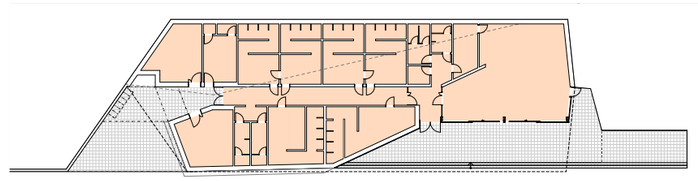
L'ENTREPRENEUR EST TENU DE VERIFIER TOUTES LES COTES. TOUTES LES ERREURS SERONT SIGNALEES A LA DIRECTION DES TRAVAUX.
LES CONDITIONS GENERALES DU CONTRAT SONT INALIENABLES. TOUS LES PLANS SERONT SOUMIS A LA DIRECTION ARCHITECTURALE AVANT EXECUTION.

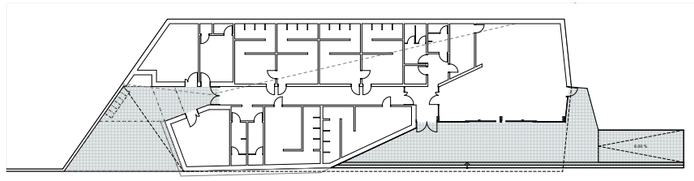
Surface de la parcelle no. 301	**13 070 m²**
Surface de la parcelle no. 291	**6 739 m²**

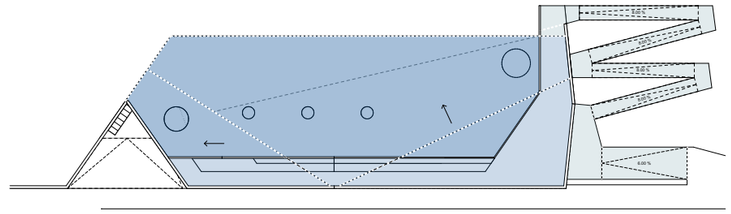
Informations dimensionnelles du nouveau bâtiment (selon SIA 416):

Surface de plancher SP	488,6 m²
Surface nette SN	412,3 m²
Surface externe de plancher totale SEP	880 m²
toiture végétalisée	437,4 m²
toiture accessible	150,1 m²
rampes, escaliers, terrasses au RDC	292,5 m²



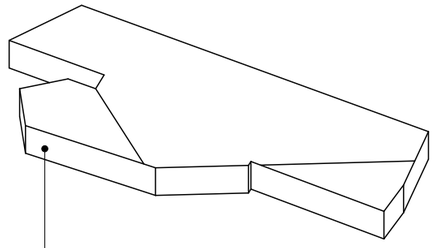






Informations dimensionnelles du bâtiment à démolir (selon SIA 416):

Surface de plancher SP	257 m²
Volume	1 305 m³



Volume = 1 950 m³ (SIA416)

OUTSIDER. ARCHI

Architecte: ***OUTSIDER.ARCHITECTURE SA***
Rue Centrale 5
1110 Morges
✆ +41 21 691 49 05
✉ info@outsider.archi

MO: ***Commune de Moudon***
Pl. de l'Hôtel-de-Ville 1
1510 Moudon
✆ +41 21 905 88 86
✉ urbanisme@moudon.ch

2524 - FC Étoile-Broye

Informations dimensionnelles

ENQUÊTE

Projet: Chemin des Vignes
1510 Moudon

Bâtiment n° 1460
N° CAMAC: 248118 Parcelle n° 301

Auteur: DS, AB Echelle:
Format papier: A3

Alt. référence:
+0.00 = alt. +515.30

Fichier:
2524_LIVE_Dessins_3_VP.pln

Publication: 16.06.26
Date de création: 27.10.23

Ind.	Date	Auteurs	Remarques
A	**27.05.26**	**DS, AB**	

LEGENDES

SIGNATURES

Maître de l'ouvrage:

Architecte:

L'ENTREPRENEUR EST TENU DE VERIFIER TOUTES LES COTES. TOUTES LES ERREURS SERONT SIGNALEES A LA DIRECTION DES TRAVAUX.
LES CONDITIONS GENERALES DU CONTRAT SONT INALIENABLES. TOUS LES PLANS SERONT SOUMIS A LA DIRECTION ARCHITECTURALE AVANT EXECUTION.